

Si vous cherchez de l'information sur l'accès aux services d'avortement (n'importe où au Canada) SVP appelez Action Canada pour la santé et les droits sexuels:

1-888-642-2725

24 h par jour/7 jours par semaine

Cette revue a été créée par Justice Reproductive Nouveau-Brunswick (JRNB)

ReproductiveJusticeNB@gmail.com

Twitter @ReproJusticeNB

Facebook: Reproductive Justice New Brunswick

RJNB.org

Ce qui se passe avec

L'AVORTEMENT AU NOUVEAU BRUNSWICK



MARS 2017

#NBProChoice

Premièrement...

Qu'est un avortement ?

- Mettre fin à une grossesse
- Au N.-B., le mot "avortement" signifie habituellement ou un avortement chirurgical ou thérapeutique, c'est-à-dire un avortement effectué manuellement par un médecin. L'expression "avortement médical" est utilisée pour décrire la fin d'une grossesse menée en prenant des pilules prescrites (comme le misoprostol). Cette dernière option n'est pas encore disponible au N.-B.

Faits sur l'avortement : Les avortements

sont...

- À faible risque : les taux de complications pour les avortements sont plus bas que ceux pour l'accouchement. C'est même moins risqué que de se faire enlever les dents de sagesse. Ça ne cause ni le cancer du sein ni de problèmes de fertilité.
- Commun : un tiers des gens nés avec un utérus auront un avortement. Aux États-Unis, 57% ont une vingtaine d'années, et 61% ont déjà des enfants (pour en savoir plus: guttmacher.org).
- Ne sont pas faciles d'accès partout au Canada.



#NBProChoice

Twitter:@ReproJusticeNB

Facebook: Reproductive Justice NB

RJNB.org

<http://nbprochoice.tumblr.com/>

(Une très brève) Histoire de l'avortement au Canada

Avant 1988, une personne voulant avoir un avortement avait besoin d'obtenir la permission d'un tribunal de 3 médecins. En 1988, Dr. Henry Morgentaler a gagné un procès devant la Cour Suprême pour interdire les lois comme celle-ci. La Loi canadienne sur la santé établit maintenant que les provinces doivent donner accès aux avortements.

Fait: *Il n'est ni illégal ni légal d'avoir un avortement. C'est une procédure médicale, comme un test Pap, une vasectomie ou un remplacement du genou. C'est une violation de la Loi canadienne sur la santé lorsqu'une province comme le Nouveau-Brunswick ne donne pas accès à l'avortement remboursé.*

L'histoire de l'avortement au Nouveau-Brunswick (aussi très brève)

Avant 2014, seulement un hôpital de Moncton et un de Bathurst fournissaient 40% des avortements dans la province. Le coût était remboursé par l'assurance santé, mais les listes d'attentes étaient longues et les patients devaient obtenir l'approbation de 2 médecins disant que la procédure était "médicalement nécessaire".

La seule alternative était le clinique Morgentaler à Fredericton. Les avortements coûtaient entre 600\$ et 800\$ et n'étaient pas remboursés par l'assurance santé. Dr Henry Morgentaler a poursuivi la province du N.-B. pour que le coût de ces avortements en clinique soit remboursé par la province, mais le dossier a été abandonné en 2014 lors de son décès.

En avril 2014, lorsque la clinique Morgentaler a annoncé qu'elle manquait de financement et devait fermer ses portes, le groupe Justice Reproductive Nouveau-Brunswick (JRNB) s'est formé.

En novembre 2014, le Parti libéral du N.-B. a promis d'améliorer l'accès à l'avortement. Lorsqu'il est élu majoritaire, le Parti a seulement modifié la loi exigeant l'approbation de deux médecins.

Que faire?

Il faut forcer le gouvernement de faire son travail : L'accès à l'avortement a changé grâce au travail intensif fait par un groupe de personnes, généralement à leurs propres frais. C'est la tâche du député de chacun, du ministre de la santé Victor Boudreau et du premier ministre Brian Gallant d'améliorer l'accès. Exigez le changement! Appelez-les, écrivez-leur, envoyez-leur un courriel ou manifestez contre eux. Parlez avec eux dans la rue !

Il faut en parler : Nous devons mettre fin à la stigmatisation en mettant fin au silence par rapport à l'avortement. Parlez de ce que vous savez. Partagez ce magazine. Discutez de l'expérience de l'avortement. Mentionnez-le en cours, dans les cafés, à la table de souper, etc

Il faut accueillir JRNB : JRNB aimerait partager des informations avec vos groupes. Si vous préparez un événement pour lutter pour les droits reproductifs ou en soutien de ceux-ci, nous aimerions vous joindre. N'hésitez pas à nous contacter et à nous laisser savoir ce que vous faites en nous écrivant : reproductivjustice@jrnbc.com

Il faut faire un don : Pour nous verser un don, visitez notre site web RJNB.org, ou pour faire un don à la Clinique 554, allez sur le site web : clinic554.ca Vos dons nous aident à poursuivre notre travail !

Abonnez-vous/rejoignez-nous : Que vous soyez dans la province ou à l'extérieur du N.-B., tout le monde est le bienvenu ! Rejoignez-nous dans la lutte pour la justice reproductive! Consultez notre site web RJNB.org, tweet #NBProChoix et abonnez-vous à @ReproJusticeNB. Nous sommes tumblr.nbprochoix.com sur tumblr et Reproductive Justice NB sur Facebook. Contactez-nous un courriel à reproductivjustice@gmail.com pour plus de renseignements sur notre organisation, comment se joindre à nous, ainsi que nos événements.

Qu'est JRNB?

Justice Reproductive Nouveau-Brunswick

Notre but: Que le Nouveau-Brunswick devienne une province où chaque personne décide si, quand et comment devenir parent, et où tous seront soutenus dans ce choix.

Nous sommes une organisation populaire. Nous nous sommes regroupés en réponse à la culture anti-choix au Nouveau-Brunswick, le motif de la fermeture du clinique Morgentaler. JRNB est aussi impliqué dans la lutte contre l'austérité, la justice environnementale, et la lutte contre le harcèlement des autres militants, et soutient d'autres organisations de défense des droits en santé.

JRNB préconise une approche anti-oppressive et nous désirons refléter cet approche dans nos communications. Nous espérons que cette revue ait accomplie cet objectif. Nous essayons d'utiliser un langage inclusif et compréhensible. Nous nous excusons si ce n'est pas le cas. Tout vos questions, commentaires et suggestions sont les bienvenues: reproductivejusticenb@gmail.com

- Le gouvernement libéral a aussi promis un accès aux avortements couverts par la province en augmentant l'offre de services dans plus d'hôpitaux.
- Quelques mois plus tard, NB Media Co-op a découvert que ce serait seulement l'ajout d'un hôpital de plus, situé à Moncton, à 10 minutes de l'hôpital qui offrait déjà le service.
- En janvier 2015, suite à une levée de fonds organisée par JRNB et Fredericton Youth Feminists, la Clinique 554 ouvre ses portes dans l'ancienne clinique Morgentaler à Fredericton. C'est un centre de médecine familiale qui offre des soins de santé aux personnes transgenres ainsi que les services d'avortements et l'accès aux contraceptifs. Le gouvernement du N.-B. refuse quand-même de rembourser les avortements pratiqués dans cette clinique. Pour en savoir plus: clinic554.ca

Le premier ministre Brian Gallant a promis d'enlever tous les obstacles aux services d'avortements, mais il y a eu peu de changements.

L'accès à l'avortement au N.-B.

Le financement public des services

Cette revue est seulement au sujet de l'accès à l'avortement, mais le problème commence bien avant. Il y a des médecins qui ne prescrivent pas les contraceptifs; il y a plusieurs personnes sans médécin de famille et qui ne peuvent se payer les contraceptifs ou la pilule contraceptive d'urgence..

Contrairement à toute autre province à l'ouest du N.-B., le gouvernement ne paie que les avortements dans un centre hospitalier. ● Vous pouvez seulement obtenir un avortement remboursé par la province si vous détenez une carte d'Assurance-maladie du N.-B. ou de l'I.-P.-É. (cette dernière est seulement valide à l'Hôpital de Moncton). ● Tous les professionnels et toutes les professionnelles de la santé dans les hôpitaux ne sont pas nécessairement pro-choix. Nous avons des témoignages de personnes obligées à regarder leurs ultrasons ou n'ayant pas reçu d'informations correctes au sujet des politiques de l'hôpital. ●

Habituellement, 2 rendez-vous sont nécessaires : cette politique est souvent différente ailleurs. ● Les hôpitaux pratiquent seulement les avortements jusqu'à 11 semaines après la conception. ● Il y a une période d'attente d'à peu près 4 semaines. ● Si vous n'avez pas une carte d'Assurance-maladie du N.-B. ou de l'I.-P.-É., le coût d'un avortement à l'hôpital est de 1400 \$. ● Les personnes avec une carte d'Assurance-maladie du N.-B. qui obtiennent un avortement dans une autre province doivent payer de leur poche. ● Vous devez trouver un médecin pro-choix qui vous référera pour un avortement à l'Hôpital régional Chaleur à Bathurst ou au Centre hospitalier universitaire Dr-Georges-L.-Dumont à Moncton. ● Plus une personne est marginalisée, plus il y a d'obstacles pour accéder aux services.

Pourquoi les cliniques?

La plupart des provinces offrent les avortements dans des cliniques communautaires et autonomes. Avant la fermeture de la clinique Morgentaler, 60 % des patients choisissaient de payer pour un avortement dans une clinique plutôt qu'aller à l'hôpital où le service était gratuit. Lorsque la clinique Morgentaler a fermé ses portes, plus de 125 000 \$ ont été amassés pour la nouvelle Clinique 554 parce que les gens reconnaissaient son importance et étaient soucieux des besoins de la population. Voici pourquoi les gens tiennent aux cliniques:

Les services de santé ont de meilleurs résultats lorsqu'ils sont offerts dans une clinique communautaire plutôt que dans un hôpital. ● On exige pas que les professionnels de la santé dans les hôpitaux soient pro-choix. Les avortements ne sont pas traumatisants de façon inhérente, mais le jugement d'un(e) employé(e) de l'hôpital peut l'être. ● Toutes les personnes qui travaillent dans une clinique veulent faire ce travail. ● L'anesthésie générale n'est pas nécessaire pour les avortements dans une clinique, mais obligatoire dans un hôpital. ● Les avortements sont moins dispendieux dans une clinique : si le gouvernement les finançait, il dépenserait la moitié de ce que les avortements coûtent dans les hôpitaux. ● La Clinique 554 offre des services d'avortement jusqu'à 16 semaines de grossesse vis-à-vis 13 semaines dans un hôpital. ● Les gens qui travaillent dans un centre hospitalier trouvent difficile d'obtenir un avortement dans leur lieu de travail. ● Pour les personnes marginalisées, un hôpital est souvent un lieu où l'on exerce du contrôle social. Les cliniques sont plus accueillantes et chaleureuses. ● Les cliniques sont aussi sécuritaires que les hôpitaux et elles ont des plans pour gérer les complications, même si elles sont rares.